



## Compte rendu du Conseil Municipal

### Séance du 26 Janvier 2021

L' an 2021, le 26 Janvier à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de Mr HENNEBELLE Dominique Maire

**Présents** : M. HENNEBELLE Dominique, Mme KUBINOWSKI Sylvie, M. BELLAMY-FERAND Patrick, Mme HERMEL Sabine, M. RATAJCZAK Christian, Mme BUISINE Rita, M. DELRUE Christian, Mme COUPET Marie-Noëlle, M. PAWLACZYK Daniel, Mme LOISON Danièle, M. TIRLOT Dominique, Mme BRAHIM Myriam, M. GAUTIER Dominique, Mme GAUTIER Odile, M. TOROK Gilbert, M. HUGOO Olivier, Mme BACRO Marie-Françoise, M. DAVIGNY Alexandre, M. GIACALONE Alfio

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil Municipal : 19
- Présents : 19
- Procuration :

**Date de la convocation** : Mardi 19 Janvier 2021

**Date d'affichage** : 19 Janvier 2021

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous- Préfecture de Béthune  
le : 28/01/2021

et publication ou notification  
du : 28/01/2021

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme COUPET Marie-Noëlle

### SOMMAIRE

#### **1) Approbation du compte-rendu de la Séance du 7 Décembre 2020**

Le Compte rendu du 7 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité

#### **2) Ouverture de crédits de la section d'investissements**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à procéder avant le vote du budget primitif 2021, et au titre de l'exercice 2021, à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits votés au budget primitif 2020, suivant le tableau ci- après.

## **Section d'investissement**

<b>Ouverture de crédits</b>	<b>Budget Ville 2020</b>	<b>25%</b>
Chapitre 20	33 654.00	8 413.50
Chapitre 21	496 582.68	124 145.67
Chapitre 23	275 309.39	68 827.35
<b>TOTAL</b>	<b>805 546.07</b>	<b>201 386.52</b>

### **3) Prise en charge des frais de mission du personnel communal pour 2021**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de prendre en charge des frais de mission par les membres du personnel, candidats à une action de formation au cours de l'année civile 2021.
- DECIDE de prendre en charge les frais de déplacement à partir de la résidence administrative (entre Sailly-Labourse et le lieu de formation) :
  - selon le nombre de kilomètres
  - Selon la puissance fiscale du véhicule
  - Suivant barèmes prévus par la loi
- DECIDE de prendre en charge également les frais de repas, au tarif forfaitaire de 17.50 € par repas.

### **4) Admission en non-valeur**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, de ses membres présents, décide de mettre en non-valeur 8 titres de recettes émis de 2014 à 2020 relatifs à la cantine et à la garderie pour un montant de 286.30 €

### **5) Remboursement Centre de Loisirs**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'Enfant Eleia LUKSCH, malade, n'a pas été au Centre de loisirs organisé par le SIVOM du Béthunois pendant les vacances de la Toussaint.

Monsieur le Maire propose donc de rembourser M. et Mme LUKSCH la somme de 130 euros.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de rembourser à M. et Mme LUKSCH la somme de 130 euros car leur enfant Eleia a été malade pendant le centre de loisirs de la Toussaint.

### **6) Remboursement des désistements pour les enfants inscrits au Centre de Loisirs**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE que les centres de loisirs seront remboursés pour une absence à partir de 3 jours consécutifs sur présentation de certificat médical ou sur justification de raison de force majeure.

**7) Réforme Statutaire - Adhésion de la Commune d'HERSIN-COUPIGNY au SIVOM de la Communauté du Béthunois**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présent DECIDE d'approuver en concordance avec la délibération du Conseil Syndical en date du 18 Décembre 2020, l'adhésion de la Commune d'HERSIN-COUPIGNY au SIVOM de la Communauté du Béthunois.

**8) Questions diverses**

**1) Restaurant « Comme chez ma Tante »**

La Municipalité n'est pas au courant de la vente du restaurant

**2) Le Cabinet Médical**

Comme prévu, le cabinet médical s'implantera à côté de la fleuriste

**3) Feux tricolores Carrefour « Monbon »**

Il y a beaucoup de soucis pour circuler rue de Labourse car les feux ne fonctionnent pas correctement.

Afin de régler ce problème la seule solution est de remplacer les feux tricolores au carrefour « Monbon »

Ces travaux doivent intervenir en Avril 2021

**4) Journal Municipal**

Un journal municipal (8 pages) sortira courant février.

Les articles sont à rendre pour le 10 février au plus tard.

La mise en page et la conception seront confiées à l'imprimerie HECHTER pour un montant de 600 €

Ensuite un 4 pages sera édité tous les 2 mois.

**Séance levée à 18 H 45**



En mairie, le 28/01/2021  
Le Maire  
Dominique HENNEBELLE